

**REVETEMENTS DE PEINTURES FEUIL FINI
RESISTANCE AU VIEILLISSEMENT EN AUTOCLAVE**

Page 1/4

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	2
2. PRINCIPE	2
3. APPAREILLAGE ET REACTIF.	2
3.1. ENCEINTE	2
3.2. AUTOCLAVE	2
3.3. ETUVE VENTILEE	2
3.4. EAU POTABLE	2
4. EPROUVETTES	2
4.1. VIEILLISSEMENT ET CONDITIONNEMENT	2
5. MODE OPERATOIRE	3
6. EXPRESSION DES RESULTATS	3
7. PROCES-VERBAL D'ESSAI	3
8. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	4
8.1. HISTORIQUE	4
8.2. DOCUMENTS CITÉS	4
8.3. EQUIVALENT A :	4
8.4. CONFORME A :	4
8.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la détermination de la résistance au vieillissement en autoclave d'un revêtement de peinture feuil fini. Il s'agit d'un moyen rapide de vieillissement permettant de révéler d'éventuels défauts d'adhérence en atelier peinture non mis en évidence par le test d'adhérence a neuf.

Cette méthode s'applique :

- aux revêtements de peinture feuil fini sur subjectiles métalliques.

2.PRINCIPE

L'essai consiste à soumettre le revêtement de peinture à un cycle de vieillissement à la vapeur d'eau en autoclave, puis à apprécier l'adhérence résiduelle de ce revêtement selon la méthode d'essai D25 1075.

D'autres tests peuvent venir compléter le test d'adhérence, ils devront être spécifiés dans les documents normatifs.

3.APPAREILLAGE ET REACTIF.

3.1.ENCEINTE

.conditionnée à 23 ± 2 °C, hygrométrie ambiante.

Nota : ces conditions sont nécessaires au test d'adhérence. L'autoclave (3.2) peut être implanté dans un local à température non contrôlée.

3.2.AUTOCLAVE

SANOCLAV, référence G 81518, fournisseur BIOBLOCK.

3.3.ETUVE VENTILEE

de laboratoire réglée à 100 ± 1 °C.

3.4. EAU POTABLE

4.EPROUVETTES

Les dimensions des éprouvettes doivent être telles qu'elles permettent l'exécution de l'essai d'adhérence après quadrillage en trois endroits différents de chaque éprouvette distants entre eux et les bords d'au moins 5 mm.

La nature du subjectile, sa préparation de surface, les conditions d'application et de séchage des revêtements doivent être celles correspondant à l'emploi des produits à examiner et doivent être indiquées dans le procès-verbal d'essai.

Les éprouvettes seront systématiquement réalisées en gamme complète (feuil fini).

L'étuvage de la peinture intermédiaire (apprêt) sera réalisé selon les conditions MAXIMUM de temps et de température stipulés par les fenêtres de cuisson des apprêts définies par MXP/PEI.

L'épaisseur du revêtement doit être connue avec une précision égale à ± 10 % ou ± 5 µm selon la plus faible de ces valeurs.

4.1.VIEILLISSEMENT ET CONDITIONNEMENT

Les éprouvettes peuvent éventuellement subir tout type de vieillissement prévu dans les documents avant cet essai.

Conditionner les éprouvettes pendant au moins 24 heures, avant l'essai, dans l'enceinte (3.1). Une durée de conditionnement différente avant essai peut être spécifiée dans les documents normatifs.